

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Allemagne

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ALLEMAGNE	FRANCE
Superficie	km ² - 2011	357 127	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	80,5 (+0,2%)	65,6 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,92 (5 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ - 2012	2 668 (47 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2012/13	0,4	0,2
PIB / habitant	€ - 2012	33 211	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2012**	0,8	2
Surface arable	Mha - 2011	11,9	18,4
Terres agricoles	Mha - 2011	16,7	29,1
Surface forestière	Mha - 2011	11,1	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2012	158	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ - 2012	Exportations : 64 500	Exportations : 57 700
		Importations : 77 100	Importations : 45 800
		Solde :- 12 600	Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2012	A vers F : 5 527	F vers A : 6 874
		Variation 2012/13 : +0,5%	Variation 2012/13 : -0,6%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ L'agriculture allemande constitue le socle d'un secteur économique puissant qui, si l'on inclut l'amont et l'aval (y compris la gastronomie), employait en 2012, selon des données encore provisoires, 10,9% de la population active et 6,3% de la valeur ajoutée brute.

✚ L'agriculture allemande présente une grande diversité régionale et bénéficie de politiques différenciées par Land. Le Sud (Bavière, Bade Wurtemberg et Hesse) compte de nombreuses petites exploitations familiales, fortement soutenues par les Länder, notamment au travers du 2nd pilier. Les nouveaux Länder sont caractérisés par de très grandes exploitations et tournées vers les grandes cultures ou le maraîchage, le plus souvent is-

sues des grandes coopératives de l'ancienne RDA, qui emploient de nombreux salariés. L'Ouest (Basse-Saxe, Schleswig-Holstein et Rhénanie du Nord) constitue la région agricole en plein essor (production porcine et laitière), qui développe des synergies avec le Danemark et les Pays-Bas voisins.

✚ Au cours des dernières années, les productions animales se sont fortement développées et en particulier la production porcine (hausse de 35% des abattages entre 2000 et 2012), tout comme les valorisations énergétiques des productions agricoles (biogaz notamment). La nouvelle loi sur l'énergie devrait néanmoins mettre un coup d'arrêt au développement de la biomasse à des fins énergétiques. Par ailleurs, le secteur de l'élevage est

sous la pression constante des groupes de protection de l'environnement et de protection animale, laquelle figure dans le contrat de la nouvelle coalition.

✚ L'Allemagne est, en 2012, le 2^e importateur mondial de produits agroalimentaires derrière les États-Unis. Si sa balance commerciale dans ce secteur est négative, elle tend à se réduire. En effet, ses exportations croissent et l'Allemagne est désormais le 3^e exportateur mondial derrière les États-Unis et les Pays-Bas, mais devant la France, qu'elle a dépassée en 2007.

✚ En 2012, les Pays-Bas, l'Italie et la France restent de loin les premiers partenaires de l'Allemagne, à l'import comme à l'export de produits agro-alimentaires. Néanmoins, la part

de l'UE à 27 dans le commerce extérieur agroalimentaire allemand (76 % des exportations, 69 % des importations en 2012) régresse doucement. Hors UE, les principaux clients de l'Allemagne sont la Russie, la Suisse, les États-Unis suivis de l'Arabie Saoudite et de la Chine et ses principaux fournisseurs sont le Brésil, les États-Unis, la Chine, suivis de la Suisse et de la Turquie.

✚ Les relations franco-allemandes se caractérisent par la densité des échanges au plan politique, professionnel et économique pour rechercher des compromis sur les grandes négociations européennes et internationales comme pour développer des coopérations économiques et scientifiques.

Production agricole

L'Allemagne est le 2^e producteur agricole en valeur de l'Union européenne derrière la France (55,7 Md€ de productions agricoles en 2012). Plus de la moitié du territoire allemand est utilisé à des fins agricoles, soit en 2011 16,7 Mha. 71 % de la surface agricole sont labourés et les céréales sont les principales productions végétales (55 % en 2013). De plus, 13 % des terres arables ont des utilisations non agricoles: biocarburants, mais aussi biomasse et biogaz.

La valeur de la production agricole allemande se répartit quasiment équitablement entre les productions végétales (51 % de la valeur de la production totale) et les productions animales (49 %). Dans ces deux secteurs, la production de plantes fourragères et la production de lait arrivent en tête avec respectivement 16,1 % et 19,4 % de la valeur totale.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue de 2,2%/an et atteint 288 200 en 2012. Le nombre d'exploitations en 2013 est estimé à 283 600. Les salariés agricoles ne représentent que 18 % du total de la main d'œuvre agricole, la majorité de la main d'œuvre étant d'origine familiale (52 %) ou saisonnière (30 %).

Si en 2012 la taille moyenne des exploitations est de 58 ha en moyenne, le contraste de structures entre Est et Ouest reste très marqué: dans les nouveaux Länder où la structure agricole est héritée des kolkhozes de la période communiste, les exploitations font en moyenne 235 ha tandis que l'agriculture de l'Ouest conserve une organisation plus petite avec des exploitations de 46 ha en moyenne, même si cette dernière est en constante augmentation.

En 2012, environ 25 700 exploitations cultivent de la vigne en Allemagne, sur une surface de 99 584 ha. La récolte de 2013 est inférieure de 8 % à celle de 2012, mais présente en contrepartie une meilleure qualité. L'Allemagne est le 9^e producteur de vin mondial et le 4^e à l'échelle européenne. Bien que les Allemands soient de grands consommateurs de vin rouge, la production nationale est principalement constituée de vins blancs, ce qui n'empêche pas le secteur de réaliser la majeure part de son chiffre d'affaires sur le marché intérieur.

Le nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique est en constante augmentation ces dernières années (+2,3 % en 2012). Le marché intérieur de ces produits est en forte croissance et le chiffre d'affaires du secteur est passé de 6,64 à 7,04 Md€ entre 2011 et 2012. Au 31 décembre 2012, 6,2 % des surfaces agricoles allemandes sont cultivées en bio (+ 1,8 % par rapport à 2011), soit plus d'1 Mha et plus de 23 000 exploitations (8 % du total).

La surface en forêt représente 31 % de la surface du pays, avec un volume sur pied de plus de 3,4 Mdm³ en 2010, le plus important de l'Union européenne, devant la Suède et la France. Le secteur de l'industrie du bois emploie 491 600 personnes pour un chiffre d'affaires de 87 Md€ en 2012. 35 % de la forêt privée appartiennent à des exploitants agricoles, soit 1,4 Mha.

Dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la biomasse est l'une des plus importantes sources d'énergie (30 %) après l'éolien (36 %). Les ventes d'énergies renouvelables des agriculteurs allemands représentent environ 17 % de la production agricole finale en 2012, soit un total de 8,2 Md€.

L'industrie agroalimentaire allemande a un chiffre d'affaires total de 169 Md€ en 2012, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2011, réalisé dans près de 67 000 entreprises employant 555 000 personnes. L'industrie de la viande domine largement avec 24 % du chiffre d'affaires total. On retrouve ensuite l'industrie laitière avec 15 % du chiffre d'affaires. Cette répartition montre la forte orientation animale de l'industrie agroalimentaire allemande. La croissance de ce secteur s'appuie en grande partie sur les exportations qui ont augmenté de 11 % en 2012 par rapport à 2011.

Après 12 ans de politique très soutenue en faveur des énergies renouvelables, qui a permis d'abaisser la part du nucléaire dans le mix électrique allemand à 15 %, une réforme est en cours au ministère de l'environnement. Cette nouvelle loi vise à réduire progressivement le soutien aux nouvelles installations de biogaz, qui représente un dispositif coûteux. En 2013, la biomasse compte pour 30 % de l'électricité renouvelable allemande, soit 3 530 MWatt de puissance installée dans 7 770 installations. Le gouvernement voudrait ainsi réorienter les investissements des agriculteurs (à 57 % dans

le biogaz) vers d'autres sources d'énergie (comme l'éolien) et ainsi lutter contre la « maïssisation » des terres agricoles.

Politique agricole

L'agriculture relève de la « compétence législative concurrente », ce qui signifie que tant que l'État fédéral n'a pas légiféré, les Länder sont autorisés à le faire. Quant à la politique structurelle agricole (2nd pilier), elle relève des Länder avec le concours (financier essentiellement) du *Bund* (la Fédération).

Dans la pratique, à l'exception de la mise en œuvre du 2nd pilier, c'est la Fédération qui légifère en matière agricole et négocie avec les instances communautaires (pour le compte des Länder dans le cadre du 2nd pilier) tandis que les Länder mettent en œuvre. Les 16 ministres de l'agriculture des Länder et le ministre fédéral se retrouvent au moins deux fois par an dans le cadre de la « conférence des ministres de l'agriculture » pour définir les grandes orientations de la politique agricole allemande.

Dans le contrat de coalition qui trace les priorités de la 18^e législature (2013-2019), le Gouvernement a mis l'accent sur trois thématiques : le développement rural, l'information des consommateurs et la protection animale pour laquelle l'objectif est de faire reprendre les avancées dans la réglementation européenne.

Le découplage des aides directes, total au niveau de chaque Land depuis 2013, va être poursuivi de façon à aboutir, en 2019, à un montant unique à l'hectare sur l'ensemble du territoire fédéral. Un transfert de 4,5% de l'enveloppe du 1^{er} pilier vers celle du 2nd pilier devrait contribuer à renforcer le développement rural. Pour la période 2014-2020, le montant accordé au 2nd pilier est de 7,049 Md€ avant transfert de 4,5% depuis le 1^{er} pilier et de 8,277 Md€ après transfert, ce qui correspond à environ 1,38 Md€/an. Chaque Land établira son programme de développement rural. La partie de ce programme qui est cofinancée par la Fédération est mise en œuvre au travers du GAK¹, qui prévoit en particulier la participation financière de la Fédération (60%) et des Länder (40%) au financement de la contrepartie nationale.

Échanges commerciaux

Le commerce extérieur global de l'Allemagne continue de croître en 2012 avec une hausse de 3,4% des exportations et de 0,7% des importations pour atteindre 199 Md€ en 2013, tous produits confondus. **La France reste en 2013 le**

(1) Le GAK ou « Gemeinschaftsaufgabe zur Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes » que l'on peut traduire par « tâche commune pour l'amélioration de la structure agricole et la protection du littoral » est un plan cadre pluriannuel établi par des représentants de l'état et des régions qui s'entendent sur un cadre commun pour les plans de développement rural.

1^{er} partenaire commercial de l'Allemagne, tous produits confondus, du fait de sa proximité géographique. Si le solde du commerce allemand, tous secteurs confondus, est positif (+ 158 Md€), la balance commerciale agroalimentaire est quant à elle négative avec un déficit de 12,6 Md€ en 2012, qui tend néanmoins à se réduire. L'Allemagne est en effet le 2^e importateur mondial de produits agroalimentaires et le 3^e exportateur. Ses exportations sont destinées à 76% à des États membres de l'Union européenne. L'Allemagne reste en 2012 le 1^{er} client de la France, mais on peut noter que la France se positionne également très bien sur le marché agricole allemand : en 2^e position pour les exportations et les importations en 2012, derrière les Pays-Bas. Concernant le commerce agricole avec les pays tiers, les importations allemandes proviennent avant tout du Brésil, des États-Unis et de la Chine. Les exportations sont, quant à elles, principalement dirigées vers la Russie, les États-Unis et la Suisse.

Les fruits et légumes représentent les principales importations de l'Allemagne fortement déficitaire dans le secteur. 75% des importations allemandes issues de pays hors UE proviennent de pays en développement et concernent notamment le café, les oléagineux et les fruits exotiques.

Les exports concernent quant à eux principalement des produits animaux, comme le lait et les produits laitiers (fromages), mais aussi les produits de boucherie-charcuterie.

Accords internationaux

L'Allemagne est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale.

Par ailleurs, elle est membre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et une coopération renforcée avec la France, depuis quelques années, permet d'harmoniser nos positions au sein de cette institution ainsi qu'au sein du G20. Elle est également membre de l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV).

L'Allemagne mène une politique de coopération internationale avec plusieurs pays, structurée autour de programmes (programme Afrique, programme Amérique du sud) et d'accords de coopération signés entre les ministères de l'agriculture, à haut niveau (secrétaire d'État le plus souvent) et prévoyant des rencontres formelles une à deux fois par an. Elle mène ainsi une politique particulièrement active dans des pays en développement comme la Sierra Leone, l'Éthiopie, le Maroc et en projette d'autres en Zambie et au Kenya. Ces programmes, adaptés aux problématiques régionales, permettent la transmission de savoirs, de savoir-faire et de technologies allemands par le biais de fermes expérimentales et de centres agricoles. Cette politique de coopération économique est un point crucial de la politique internationale allemande. L'Allemagne a également une coopération renforcée avec les Pays-Bas, le Brésil, la Russie, la Chine, l'Égypte et l'Ukraine.

Relations bilatérales

L'Allemagne, l'un des 6 pays fondateurs de l'Union européenne, est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre de la politique agricole commune depuis sa création. Une coopération très étroite existe avec la France. La relation franco-allemande est souvent considérée comme un moteur dans la conclusion d'un accord en Conseil.

Dans le cadre du Traité de l'Élysée, dont le 50^e anniversaire a donné lieu à de nombreuses manifestations en 2013, a été instauré le conseil des ministres franco-allemand qui se tient annuellement, alternativement en Allemagne et en France. Des échanges de fonctionnaires ont lieu régulièrement entre les 2 ministères chargés de l'agriculture.

L'importance du travail bilatéral sur les négociations communautaires favorise également le développement de coopérations plus techniques (bioénergies, agro-écologie...).

Une coopération dans les domaines sanitaire et phytosanitaire a été développée dans le cadre des négociations des conditions sanitaires d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires en raison de nos intérêts communs à l'exportation vers les pays tiers (groupe de travail informel associant aussi les Pays-Bas et le Royaume-Uni).

Enfin, la France est associée avec l'Allemagne sur un projet de jumelage européen visant au renforcement des capacités des services phytosanitaires en Ukraine.

Sources : Banque mondiale, PNUD, douanes françaises citées par Ubifrance 2012 et 2013, douanes allemandes, MAAF, Ambassade de France en Allemagne, Eurostat.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP